

Communauté de communes Val d'Amboise

Commune de Saint-Règle

REMIS EN PRÉFECTURE LE 17 MARS 2023

# Rapport

de

## l'enquête publique

Permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
à la Boitardière

## Table des matières

<b>1</b>	<b>L'origine de l'enquête.....</b>	<b>3</b>
1.1	Saint-Règle.....	3
1-2	L'objet de l'enquête.....	3
1-3	Le projet de centrale photovoltaïque.....	3
1-4	Le dossier d'enquête.....	4
<b>2</b>	<b>Le déroulement de l'enquête.....</b>	<b>5</b>
2-1	L'organisation de l'enquête.....	5
2-2	la publicité de l'enquête.....	5
2-3	Les permanences et les avis.....	7
<b>3</b>	<b>L'analyse de l'enquête.....</b>	<b>8</b>
3-1	les avis.....	8
3-2	La synthèse.....	8
	Table des matières.....	11
<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>12</b>
<b>2.</b>	<b>Choix des longrines plutôt que des pieux battus.....</b>	<b>12</b>
<b>3.</b>	<b>Extension de la zone d'étude : milieu humain.....</b>	<b>12</b>
<b>4.</b>	<b>Haie mixte en bordure du terrain.....</b>	<b>12</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>15</b>
	<b>Avis.....</b>	<b>26</b>

# 1 L'origine de l'enquête

## 1.1 Saint-Règle

Saint-Règle est une commune d'Indre-et-Loire d'un peu plus de six cents habitants ; la population est croissante depuis une cinquantaine d'années. Situé à quelques kilomètres d'Amboise au sud-est, le village est bâti le long de l'Amasse, qui coule dans une vallée encaissée aux coteaux boisés et se déverse dans la Loire. La forêt d'Amboise commence juste au sud du village. Bois et forêts occupent donc plus de 36% des surfaces agricoles, ce qui est supérieur à la moyenne départementale. La commune est par ailleurs incluse dans l'aire viticole AOC « Touraine-Amboise » bien qu'il y ait peu de vignes. L'espace communal est avant tout agricole ; toutefois la plupart des habitants actifs travaillent sur Amboise. Le village compte plusieurs lotissements. La zone d'activités de la Boitardière se situe d'ailleurs sur trois communes : Amboise, Chargé et Saint-Règle

Saint-Règle fait partie de la communauté de commune Val d'Amboise. Avec 14 communes et plus de 27 000 habitants la CCVA s'étend sur les deux rives de la Loire en amont de Tours. Elle possède la compétence « aménagement de l'espace ». Les demandes de permis de construire restent localisées dans chacune des communes membres, mais la CCVA dispose d'un service d'instruction des permis. L'EPCI dispose d'un PLUi depuis janvier 2020.

## 1-2 L'objet de l'enquête

La société « SARL Technique solaire » située à Biard, dans l'agglomération de Poitiers, a déposé le 13 avril 2022 en mairie de Saint-Règle une demande de permis de construire un parc de panneaux photovoltaïques d'environ 14 hectares sur un terrain classé en zonage « Upv » par la PLUi, et situé dans la zone industrielle de la Boitardière. Le terrain envisagé est une friche qui n'est plus cultivée depuis des années. Il est plan, sans cours d'eau, facilement accessible au bout de l'allée du Feuillet qui dessert en partie la zone industrielle. Ce projet a été négocié avec les services compétents de la communauté de communes Val d'Amboise. Cette parcelle est prévue depuis un certain temps pour une telle occupation comme le confirme son zonage au PLUi. L'Autorité environnementale a notifié le 05 décembre 2022 une absence d'avis.

L'enquête publique a donc comme objet le permis de construire cette centrale photovoltaïque. Elle fait suite aux délibérations du Conseil communautaire en date du 09 juin 2022 et du Conseil municipal de Saint-Règle le 07 septembre 2022.

## 1-3 Le projet de centrale photovoltaïque

Il s'agit de construire un parc de panneaux photovoltaïques posés sur de pieux ancrés dans le sol probablement par des longrines en béton. Au total 712 tables inclinées seraient érigées à deux mètres de hauteur au plus, portant chacune 26 panneaux. L'installation se complète de deux postes de transformation du courant, d'un poste de livraison et des réseaux de câbles. La sécurité demande une réserve incendie et une clôture surveillée. Le raccordement au réseau géré par ENEDIS devrait se

faire au poste source situé à Pocé-sur-Cisse, au nord de la Loire. La puissance prévue serait d'un peu plus de 8 MW pour une production annuelle d'électricité de 9430MWh.

La phase de chantier est prévue sur dix mois. Le fonctionnement, l'entretien et la sécurité du site ne nécessitent pas d'interventions lourdes. Le parc est prévu pour être entièrement démontable en fin d'exploitation. L'obligation de démantèlement intervient dans la réglementation actuelle au bout de trente années. Il est prévu un recyclage des matériaux, au maximum des techniques actuelles, et une remise en état du site.

Le projet se complète par un entretien assuré par le pâturage d'un troupeau de moutons. Une éleveuse de brebis laitières, Mme Le Douairon a été contactée. Produisant en certification biologique, cette éleveuse est intéressée car le terrain répond aux critères de celle-ci et est de plus sécurisé.

Le dossier est soumis par la Direction régionale des affaires culturelles à un diagnostic archéologique préventif. Celui-ci est programmé. Par ailleurs l'état-major de Rennes a fait savoir qu'il existe au nord de la parcelle une zone de dégagement de l'aérodrome de Tours Saint-Symphorien. Le dossier respecte cette prescription.

En revanche l'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis. Sollicitée le 09 septembre 2022, elle n'avait pas répondu au 09 novembre 2022.

#### 1-4 Le dossier d'enquête

La SARL Technique solaire a déposé en Préfecture un dossier d'enquête, réalisé par le bureau d'études NCA Environnement. Il comporte trois cahiers format paysage :

- La demande de permis de construire
- L'étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque au sol, de 237 pages plus quelques annexes
- Le résumé non technique de 48 pages

Une version informatique a été jointe dans une clef USB.

Le dossier est complet, abondamment illustré et cartographié. Il comporte tous les aspects d'une étude d'impact et des solutions raisonnables envisagées, notamment les mesures dites ERC : éviter, réduire, compenser les effets négatifs sur l'environnement.

Il est toutefois alourdi par des rappels réglementaires et législatifs pas nécessairement utiles, bien qu'en la matière le public mérite d'être plus informé que moins.

Il convient donc à la bonne information du public.

## 1 Le déroulement de l'enquête

### 2-1 L'organisation de l'enquête

La Préfecture d'Indre-et-Loire a demandé au Tribunal administratif d'Orléans de désigner un commissaire enquêteur. Le 08 janvier 2023 il a nommé M. Calenge Christian a cet effet et cette décision a été notifiée au porteur de projet et à la mairie de Saint-Règle.

L'arrêté a été pris le 22 décembre 2022. Il figure en annexe, ainsi que l'avis d'enquête.

Le commissaire enquêteur a pris contact avec M. Marpoux, représentant la SARL Technique solaire sur ce projet. Il a également contacté les services compétents de la communauté de communes Val d'Amboise, avec laquelle le porteur du projet a négocié puisqu'elle est en charge du PLUi. Une réunion de terrain s'est tenue le 22 décembre, prolongée ensuite dans les locaux de la CCVA. Cette réunion a permis d'apporter des précisions sur le processus du projet et le système des acteurs. Il est acquis que la commune de Saint-Règle reste le lieu de l'enquête, puisque c'est là que la demande de permis de construire a été déposée. Néanmoins c'est la communauté de communes qui le porte.

Le 03 janvier le commissaire enquêteur a rencontré Mme Fauquet, maire de Saint-Règle. L'organisation pratique de l'enquête a été gérée avec la secrétaire de mairie.

### 2-2 la publicité de l'enquête

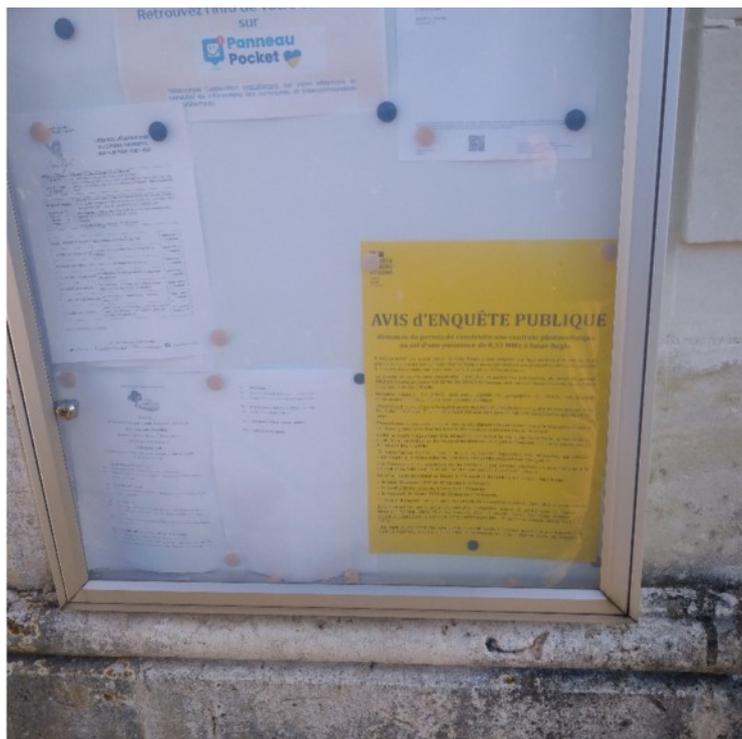
La Préfecture d'Indre-et-Loire a assuré la publication dans la presse de l'avis d'enquête.

La SARL Technique solaire a affiché l'avis d'enquête sur les lieux, à la Boitardière. La mairie de Saint-Règle a affiché ce même avis sur les panneaux municipaux. Cet affichage a été vérifié le 08 janvier 2023. Le certificat d'affichage figure en annexe 3. Il est à noter que la « Nouvelle République du Centre-ouest » a publié un article sur le projet le 24 février.



Affichage sur les lieux





Affichage à la mairie

### 2-3 Les permanences et les avis

L'enquête a été organisée du 23 janvier au 22 février 2023 en mairie de Saint-Règle. Une salle a été mise à disposition des visiteurs, avec le dossier et le registre d'enquête. Par ailleurs le dossier a été mis en ligne sur le site de la Préfecture, qui a également ouvert une adresse courriel dédiée pour recueillir les avis.

Le 22 janvier Mme Fauquet, maire de la commune, a ouvert le registre.

- 1 La première permanence s'est tenue le lundi 23 janvier. Il n'y a eu aucune visite.
- 2 La seconde permanence s'est tenue le jeudi 02 février. Il n'y a eu aucune visite.
- 3 La troisième permanence le mercredi 15 février a vu une visite. M. Filâtre, président de l'association NEVA : « Notre environnement en Val d'Amboise », est venu déposer un avis circonstancié de quatre pages, qui a été par ailleurs posté sur l'adresse courriel de la Préfecture le 15 février. Cet avis est favorable, avec des remarques.

Par ailleurs un avis a été recueilli en ligne, posté le 13 février par M. Rollin. Il est favorable et a été annexé au registre.

## 3 L'analyse de l'enquête

### 3-1 les avis

Il n'y a eu que deux avis.

Le premier émane d'un représentant d'une entreprise de génie civil, et est favorable sans surprise.

Rapport de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol à Saint-Règle, Indre-et-Loire. Janvier-février 2023

Le second consiste en un petit mémoire qui analyse le dossier d'enquête. Il est finalement favorable mais témoigne d'une lecture critique attentive et émet quelques remarques et des suggestions.

Le commissaire enquêteur a pris soin de s'informer auprès des services compétents de la communauté de communes Val d'Amboise de l'élaboration du projet de centrale photovoltaïque.

### 3-2 La synthèse

Le projet de centrale photovoltaïque a été longuement préparé en amont de l'enquête. Le PLUi Val d'Amboise a réservé un terrain pour une telle activité dans la zone d'activités de la Boitardière, située sur trois communes dont Saint-Règle.

La demande de permis de construire déposée à Saint-Règle par la SARL Technique solaire s'inscrit dans cette logique. Le dossier est sérieux, complet et informe bien le public. L'enquête s'est tenue tout à fait normalement, et l'accueil en mairie a été parfait.

Malheureusement l'enquête n'a suscité que deux avis. Celui de la NEVA retient l'attention par son sérieux, et soulève, bien que favorable, quelques remarques qui rejoignent en partie les interrogations du commissaire enquêteur.

C'est ce qui ressort du procès-verbal de synthèse remis en mains propres à M. Marpoux, représentant de la SARL Technique solaire le 23 février 2023. La réponse est parvenue le 09 mars. Ces deux documents figurent ci-après :

#### 1 Le procès-verbal de synthèse

Le commissaire enquêteur

Enquête publique relative

à la demande de

Permis de construire

une centrale photovoltaïque

à Saint-Règle, Indre-et-Loire

M. R. Marpoux

Technique Solaire invest 55

26 rue Annet Segeron

86580 Biard

Tours le 23 février 2023

Monsieur,

La société que vous représentez a déposé une demande de permis de construire relative à votre projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Règle, Indre-et-Loire. Cette demande entraîne une enquête publique. La Préfecture de ce département a

Rapport de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol à Saint-Règle, Indre-et-Loire. Janvier-février 2023

donc organisé cette enquête, et le Tribunal administratif d'Orléans m'a désigné le 08 décembre 2022 par décision n°E22000152/45 comme commissaire enquêteur chargé de cette enquête.

Celle-ci a eu lieu du 23 janvier au 22 février 2023 en mairie de Saint-Règle. Trois permanences ont été tenues les 23 janvier, 02 février et 15 février. Une adresse électronique a été ouverte pour la durée de l'enquête par la Préfecture d'Indre-et-Loire. Celle-ci a par ailleurs assuré la publicité dans la presse quinze jours avant et huit jours après la date d'ouverture. Vous avez affiché l'avis d'enquête sur les lieux du projet, et la mairie a affiché cet avis sur les panneaux municipaux. Un dossier paraphé a été déposé en mairie et mis à la disposition du public, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les avis du public. Mme la maire de Saint-Règle a ouvert ce registre le 22 janvier, et je l'ai clos le 22 février.

Cette enquête s'est tenue sans encombre, et dans toutes les conditions requises. La rédaction du rapport d'enquête suppose que je vous fasse part des avis et des questions que celle-ci a soulevés, afin d'intégrer au rapport vos réponses éventuelles.

Deux avis ont été recueillis :

- Un avis déposé sur la boîte courriel de la Préfecture, émanant de la société Colas, favorable.
- Un avis remis lors de la permanence du 15 février par M. Filâtre au nom de l'association NEVA qu'il préside.

Cet avis est critique et constructif, et témoigne d'une lecture attentive du dossier. Il émet en conclusion un avis favorable, tout en posant quelques questions.

Cet avis et ma propre lecture du dossier m'amènent à retenir les questions suivantes, auxquelles vous voudrez bien répondre dans les quinze jours, afin de me permettre de rédiger en toute connaissance de cause le rapport d'enquête et les conclusions de celui-ci.

1 Tout d'abord l'association NEVA s'étonne du choix des longrines plutôt que celui des pieux battus pour la fixation des tables portant les panneaux solaires. Je partage cette interrogation.

2 Ensuite cette association s'étonne que votre enquête n'ait pas porté sur les communes voisines de Chargé et Amboise, compte tenu de la situation limitrophe du terrain choisi. Cette interrogation est pertinente à mon sens.

3 Je m'interroge également sur le fait qu'il ne soit pas prévu de haie mixte en clôture du terrain. Certes les enjeux paysagers ne l'exigent pas à proprement parler, mais il ne fait pas de doute que cette plantation améliorerait sérieusement l'insertion paysagère et serait un atout pour la biodiversité. Son coût ne semble pas un impact sérieux sur le projet.

Le commissaire enquêteur

## 2 La réponse de la SARL Technique solaire



# Réponses aux questions du commissaire enquêteur (Enquête Publique )

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint -  
Règle (37 100)

09 mars 2023

## TECHNIQUE SOLAIRE

26 rue Annet Segeron

## CONTACTS

### **Romain MARPAUX**

*Chef de projets photovoltaïque au sol*

Mob. +33 (0)6 50 52 67 29

[romain.marpaux@techniquesolaire.com](mailto:romain.marpaux@techniquesolaire.com)

### **Diane MERIAUX**

*Responsable développement centrales au sol*

Mob. +33 (0)7 60 09 98 40

[diane.meriaux@techniquesolaire.com](mailto:diane.meriaux@techniquesolaire.com)

86580 Poitiers-Biard

Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Choix des longrines plutôt que des pieux battus.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Extension de la zone d'étude : milieu humain.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Haie mixte en bordure du terrain.....</b>	<b>3</b>

## 1. Introduction

Cette note a vocation à répondre aux questions émises par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique concernant le projet photovoltaïque au sol de la Boitardière à Saint-Règle réalisée du 23 janvier 2023 au 22 février 2023.

## 2. Choix des longrines plutôt que des pieux battus

Extrait du PV de Synthèse du 23/02/2023 :

« Tout d'abord l'association NEVA s'étonne du choix des longrines plutôt que celui des pieux battus pour la fixation des tables portant les panneaux solaires. Je partage cette interrogation. »

L'emprise du projet est soumise à diagnostic archéologique sur une zone de 2,5 ha. Le premier choix de Technique Solaire était d'éviter d'éventuels impacts en utilisant des longrines bétons et des chemins de câbles à la place des tranchées et des pieux battus. En effet, l'utilisation de pieux battus pourrait abîmer les vestiges éventuellement présents dans le sous-sol.

Un diagnostic archéologique est en cours de réalisation par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Il permettra de décider le type de fondations qui sera mis en place :

- Si aucun vestige n'est trouvé au sein de la zone de diagnostic, les pieux battus seront préférés aux longrines sur l'ensemble de la zone d'implantation du projet pour leur plus faible emprise au sol, la plus grande simplicité de mise en œuvre et de démantèlement et l'utilisation moindre de matériaux.
- Si des vestiges sont découverts, des longrines bétons seront utilisées sur toute la zone qui aura été identifiée comme sensible par l'INRAP.

## 1. Extension de la zone d'étude : milieu humain

Extrait du PV de Synthèse du 23/02/2023 :

« Ensuite cette association s'étonne que votre enquête n'ait pas porté sur les communes voisines de Chargé et Amboise, compte tenu de la situation limitrophe du terrain choisi. Cette interrogation est pertinente à mon sens »

Certains aspects ont été étudiés au niveau de la commune mais aussi du département, notamment pour l'exemple agricole mentionné dans l'avis de l'association.

Les enjeux étant très faibles concernant le milieu humain aux vues de la faible surface d'implantation du projet, il n'a pas été jugé nécessaire d'élargir le périmètre d'étude aux communes alentour.

## 2. Haie mixte en bordure du terrain

Extrait du PV de Synthèse du 23/02/2023 :

« Je m'interroge également sur le fait qu'il ne soit pas prévu de haie mixte en clôture du terrain. Certes les enjeux paysagers ne l'exigent pas à proprement parler, mais il ne fait pas de doute que

cette plantation améliorerait sérieusement l'insertion paysagère et serait un atout pour la biodiversité. Son coût ne semble pas un impact sérieux sur le projet. »

D'un point de vue biodiversité, aucune haie ou milieu buissonnant ne sera impacté par le projet. De plus, une haie est prévue entre la centrale photovoltaïque et l'aire d'accueil des gens du voyage ce qui permettra déjà à la biodiversité, et notamment à l'avifaune de s'implanter dans ce type de milieu.

Le contexte concurrentiel des appels d'offre de la CRE et l'incertitude sur les coûts de raccordement pourraient mettre à mal l'équilibre économique final du projet. Dans ce contexte et en l'absence de réelle nécessité de compensation d'une coupe de haies ou de limitation d'un impact paysager, la création de cette haie n'est pas l'option la plus pertinente afin de maximiser les chances de réussite du projet.

Ces réponses ne dissipent pas totalement certaines imprécisions sur le projet. Il est compréhensible que le choix de l'ancrage des tables dépende des résultats des sondages archéologiques. L'étude des impacts sur les territoires des communes immédiatement voisines aurait pu être approfondi, même si a priori il n'y a pas d'enjeux apparents. Enfin le commissaire enquêteur regrette que le projet ne soit pas sensiblement amélioré par la plantation d'une haie sur tout le périmètre enclos. Cette plantation renforcerait l'intégration paysagère et la sécurité du site. Il relève aussi p. 30 une écriture maladroite voire fautive : *Le site du projet est éloigné de toute habitation, à l'exception d'une, au sud-ouest (lieu-dit « Le Coq).* Le projet enserre sur deux côtés une aire d'accueil des gens du voyage. Ce sont bien là des habitations temporaires.

Ce projet correspond bien aux objectifs du PLUI, du département et de la région, et de l'état. Il est conforme aux documents de cadrage. Il ne soulève aucune difficulté malgré quelques imprécisions ou maladresses.

Fait à Tours le 16 mars 2023

# Annexes

# 1 L'arrêté préfectoral

## ARRÊTÉ n° SAIPP/BE/22-38

**portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,33MWc sur la commune de Saint-Règle (lieu-dit « La Boitardière »)**

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 122-1 et suivants, L. 123-1 à L. 123-18, R. 122-1 et suivants, et R. 123-1 à R. 123-41 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article R. 423-57 ;

Vu la demande de permis de construire déposée le 13 avril 2022 par la société SARL Technique Solaire;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amboise du 9 juin 2022;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Règle du 7 septembre 2022 ;

Vu le constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale notifié le 5 décembre 2022 en application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement;

Vu la décision du tribunal administratif d'Orléans N° E22000152/45 du 8 décembre 2022 désignant Monsieur Christian CALENGE en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Une enquête publique, portant sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol (lieu-dit « La Boitardière ») à Saint-Règle présentée par la société SARL Technique Solaire se déroulera pendant 31 jours consécutifs sur la commune de Saint-Règle du lundi 23 janvier 2023 à 8 heures au mercredi 22 février 2023 à 12 heures, clôture de l'enquête.

Monsieur Christian CALENGE, professeur agrégé de géographie en retraite, est désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique. Il est autorisé, à cet effet, à utiliser son véhicule personnel, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

### Article 2 :

a) Le dossier d'enquête publique, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 23 janvier 2023 à 8h00 au mercredi 22 février 2023 à 12 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la mairie de Saint-Règle. Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département d'Indre-et-Loire (<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>).

Les personnes qui le souhaitent pourront également procéder, à leurs frais, à la reproduction de tout ou partie des pièces du dossier d'enquête publique consultable à la mairie de Saint-Règle.

Rapport de l'enquête publique portant sur le permis de construire une centrale photovoltaïque à Saint-Règle, Indre-et-Loire. Janvier-février 2023

b) Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé à la mairie, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie de Saint-Règle, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr).

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département d'Indre-et-Loire à l'adresse citée ci-dessus,

c) Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Règle :

- le lundi 23 janvier 2023 de 15 heures à 17 heures;
- le jeudi 2 février 2023 de 17 heures à 19 heures;
- le mercredi 15 février 2023 de 10 heures à 12 heures;

La commune adoptera les mesures adaptées à la crise sanitaire liée à la COVID-19 en vigueur au moment de l'enquête.

d) Le registre d'enquête sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par le maire.

e) A l'expiration du délai d'enquête, soit le mercredi 22 février 2023 à 12 heures, le registre d'enquête sera clos par le maire et transmis par lui, avec le dossier, au commissaire enquêteur dans les vingt-quatre heures.

Le commissaire enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur établit un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Il consigne dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

f) Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, soit au plus tard le vendredi 24 mars 2023, le commissaire enquêteur transmettra le registre et le dossier d'enquête avec les documents annexés, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées, à la préfète d'Indre-et-Loire (bureau de l'environnement).

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire et à la mairie de Saint-Règle pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la préfète d'Indre-et-Loire dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

**Article 3 :**

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins de la préfète d'Indre-et-Loire et aux frais des demandeurs, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis au public sera publié par voie d'affiches en mairie de Saint-Règle, et éventuellement par tout autre procédé au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit au plus tard le lundi 9 janvier 2023, et jusqu'au mercredi 22 février 2023, terme de l'enquête.

Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département d'Indre-et-Loire (<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>).

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches, en nombre suffisant et résistantes aux intempéries, doivent être lisibles des voies publiques, mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2), et comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur en noir sur fond jaune.

L'ensemble de ces formalités, sera justifié par le certificat établi par le maire, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'enquête, soit le jeudi 23 février 2023, ainsi que par un original de la page de chacun des journaux dans lequel aura paru l'avis d'enquête publique.

**Article 4 :**

À l'issue de l'enquête publique, la préfète d'Indre-et-Loire statuera sur la demande de permis de construire au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Romain MARPAUX responsable pour la société SARL Technique Solaire – mél : [romain.marpaux@techniquesolaire.com](mailto:romain.marpaux@techniquesolaire.com) – adresse postale : 2 cours du XXX juillet 33000 Bordeaux.

**Article 5 :**

La secrétaire générale de la préfecture, le maire de Saint-Règle, le responsable pour la société SARL Technique Solaire et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le

Pour la préfète et par délégation,  
la directrice de cabinet

Anaïs AIT MANSOUR

## 2 L'avis de la MRAE



### MRAe Centre-Val de Loire

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Orléans, le 5 décembre 2022

Le président de la mission régionale d'autorité  
environnementale  
Centre-Val de Loire

à

Madame la Préfète d'Indre-et-Loire  
Préfecture d'Indre-et-Loire

Rapport de l'enquête publique portant sur le permis de construire une centrale photovoltaïque  
à Saint-Règle, Indre-et-Loire. Janvier-février 2023

15, rue  
Bernard  
Palissy  
37925  
TOURS  
Cedex

**Objet :** Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement concernant le permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque à Saint-Règle (37)

**Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le :** 9 septembre 2022

**Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale :** 9 novembre 2022

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Pour le président de la mission  
régionale d'autorité  
environnementale  
Centre-Val de Loire,  
empêché



Jérôme DUCHENE

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01 <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



**Publications d'Annonces  
Officielles & Légales**  
Tous titres de presse

**GAGNEZ DU TEMPS !**

**Vos contacts :**  
**Indre et Loire**  
Tel : 02 47 60 62 10  
**Loir et Cher**  
Tel : 02 47 60 62 10  
**Indre**  
Tel : 02 47 60 62 79  
**Vienne**  
Tel : 02 47 60 62 79  
**Deux-Sèvres**  
Tel : 02 47 60 62 10

**ou par email**  
aof@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter une annonce légale :  
**www.nr-legales.com**  
\*paiement par CB sécurisé

**nr-legales.com**  
Groupe La Nouvelle République

**MARCHÉS PUBLICS**

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

**Pro MARCHÉS PUBLICS**  
Indre et Loire

**www.pro-marchespublics.com**  
Tél : 02 47 60 62 11  
support@nr-pmp.com

## Légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :  
E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mussat  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LÉGALES

**Enquêtes publiques**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,33 Mw à Saint-Règle

Il sera procédé en mairie de Saint-Règle à une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,33 Mw sur cette commune (Secteur « La Bollaillère »).

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 23 janvier 2023 à 9h au mercredi 22 février 2023 à 12h, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Saint-Règle.

Monsieur Christian CALENGE, professeur agrégé de géographie en retraite, est désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé à la mairie sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie de Saint-Règle, à l'attention du commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [pro-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pro-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr)

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique sont tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Règle :  
 - le lundi 23 janvier 2023 de 9h à 17h  
 - le jeudi 2 février 2023 de 17h à 19h  
 - le mercredi 15 février 2023 de 10h à 12h

Le dossier d'enquête publique comprend une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire responsable par Monsieur Romain MARPAUX, responsable pour la société SARL Technique Solaire - mail : [romain.marpaux@techniquesolaire.com](mailto:romain.marpaux@techniquesolaire.com) - adresse postale : 28, rue Anne Segoren - 86 580 PORTERS-BLAUD.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Saint-Règle, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

## Vue de sociétés

**EPICERIE DU COIN**  
SARL au capital de 5000 €  
Siège social :  
3 AV DE BORDAUX 37300 Joué-Vieux-Tours  
882 628 027 RCS de Tours

L'AG du 15/07/2022 a décidé la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.  
Mention au RCS de Tours

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Communauté de communes  
Touraine Vallée de l'Indre

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

6, place Antoine de Saint-Exupéry, ZA Isopere, 37250 Sorigny.

**Objet du marché :** réaménagement et extension des locaux communaux.

Nombre et consistence des lots :

- Lot n° 1 : FONDATIONS - GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE
- Lot n° 2 : CHARPENTE BOIS
- Lot n° 3 : BARRIAGE
- Lot n° 4 : COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ
- Lot n° 5 : MENUISERIE EXTÉRIEURE ALLU
- Lot n° 6 : PLÂTRERIE - ISOLATION
- Lot n° 7 : MENUISERIES INTÉRIEURES
- Lot n° 8 : REVÊTEMENT DE SOLS
- Lot n° 9 : PEINTURE
- Lot n° 10 : VRD
- Lot n° 11 : ÉLECTRICITÉ CDF CFA
- Lot n° 12 : PLOMBERIE SANITAIRES
- Lot n° 13 : CHAUFFAGE CLIMATISATION
- Lot n° 14 : VENTILATION

Procédure de passation : procédure adaptée.  
Critères de sélection : critères énoncés dans le règlement de consultation.  
Date limite : date limite de réception des offres : 10/02/2023 à 12 h 00.  
Adresse Internet du profil acheteur : <https://webmarche.solaire.recia.fr/>

## automobile

### BERLINE UTILITAIRES

**Peugeot**

■ 205

205, 7 CV, automatique, année 1995, 102 000 KM, très bon état, 2 900 euros à débattre. 07.83.31.47.65



**Autres berlines**

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans contrôle technique, Faire offre au 06.11.03.08.92

### VÉHICULES DE LOISIRS

**Camping car Capucine**

Achète cash tous types camping-car, véhicules, utilitaires, 4x4, caravanes, voitures sans permis, camions benne + magasin, dépanneuses, cariboles, mini-pelle à partir année 2000, avec ou sans CT. -06.59.50.45.26



**Renault**

TRAFIC L1H1, 2.0L 145 Grand confort, 13/07/2019, 60 512 km, Radar arrière de détection d'obstacles, Limiteur de vitesse, Ordinateur de bord, Bluetooth, clim., GPS, Porte latérale D, Prix 20 833,33 €, HT soit 25 000 € TTC, Joubert Occasions Parçay-Meslay 02.47.96.07.73 - 06.87.67.50.08 - Siren 499703577 www.joubert-occasions.fr

### Voitures de collection

BX 16 TGS, année 1984, 143 000 KM, diesel, pour collection : 4 sphères, batterie, pneus neufs, attelage, très propre, en l'état, 1 200 euros. 06.06.80.74.55

**Vous souhaitez passer une annonce dans votre quotidien ?**

Contactez-nous :

- par téléphone : 0800 19 03 60 - GRATUIT
- par mail : [petitesannonces@nr-communication.fr](mailto:petitesannonces@nr-communication.fr)
- ou rendez-vous dans la rubrique ANNONCES des sites internet [lanouvellerepublique.fr](http://lanouvellerepublique.fr) ou [centre-presse.fr](http://centre-presse.fr)



La Nouvelle République Centre Presse

**DÉMASQUEZ-VOUS, montrez votre vrai profil.**



Centre Presse

Annances Légales

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 6,33 MWc à Saint-Règle
Il sera procédé en mairie de Saint-Règle à une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 6,33 MWc sur cette commune (lieu-dit « La Botellerie »).

Fonds de commerce

Armand JAGOT-ACOUSIERE
Avocat au Barreau de TOURS
72 Boulevard Béringier - 37000 TOURS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Me Aurélie NEVEU, Notaire Associé de la SELAR « ALTANTION TOURS TOURS NORD », Nulien d'Onfres Nouvel à TOURS, en date à TOURS du 28 novembre 2022, enregistré au service de la Procédure Sociale et de l'Enregistrement de TOURS le 09 décembre 2022, Dossier 2022 0007158, référence 370401 2022 N 02560

La Société BOUCHÈRE DU SOLEIL, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 € Dunt le siège social est à TOURS (37000), Avenue Vatel Marché de Giron de Rochepoinz, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro RCS 517 581 187

A cédé à la société IDRAHA BOUCHÈRE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € Dont le siège social est à JOUE LES TOURS (37300), 33-32 bis rue Lavoisier, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro RCS 871 406 556

Un fonds de commerce ayant pour activité La vente de produits de boulangerie, vente de produits alimentaires (4631Z) est et a été exploité à JOUE LES TOURS (37300), 32 rue Lavoisier, pour l'exploitation auquel le Cédant est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 517 581 187 RCS TOURS, lesdits fonds comprenant tous les éléments incorporels et corporels en dépendants.

Vie des sociétés

DRH, SASU au capital de 1000€, 52 rue des Cigognes, 37550 ST AVERTIN, 894 899 287 RCS TOURS. Suivant l'ASCA du 02/12/2022 et conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce il a été décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société malgré la perte de la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de TOURS.

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

PHICASSO Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 8 Quai de la Libération 37150 BLEINE (Indre et Loire) 494 137 045 RCS TOURS

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCS SAINT BRICE Société civile immobilière au capital de 304,90 euros Siège social : 8 Quai de la Loire 37720 MONTLOUIS-SUR-LOIRE 342 755 261 RCS TOURS

Par assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2022 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

MODIFICATION

T.A.E GROUP SARL Au capital de 419 550 euros Siège social : 23 rue de la Haute Imagerie 37220 FONDETTES 501 705 248 RCS TOURS

ALTANTO NOTAIRES CONSEILS

6 bis Boulevard Béringier 37000 TOURS

DISSOLUTION

SCI ELON ENTRAIRES SCI au capital social de 22 987,26 Euros Siège social : 65 rue Girardou et 212 rue d'Entraires Anglé 37000 TOURS RCS TOURS 365 287 665

SELAR GILLES ROY

Notaire 29 rue du Commerce 37160 DESCARTES

NOMINATION DE CO-GÉRANT

La SOCIÉTÉ DES QUATRE PONTS, société civile immobilière, au capital social de 1 200 euros, ayant son siège social à MARCE SUR EVREUX (37160) 3 et 5 rue des Quatre Ponts, identifiée au RCS de TOURS sous le numéro SIREN 830182101.

SELAR ABRIS Conseil et Défense

75 Rue du Colombier 37100 TOURS

MODIFICATION DU CAPITAL

BUREAUX J & J Société Civile au capital de 120 000 € réduit à 90 000 € Siège social : 26 Route des Mouches - 37510 SAUVIGNÈRES 81294867 RCS TOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date de 19/12/2022, il a été constitué une SASU Dénomination : CLIENTS & RELATIONS Siège Social : 10 RUE DES FILS YVON 37220 SABLZY Capital : 100 € Activités principales : la réalisation d'études, de conseil et de formation Durée : 15 ans Président : M. CLEMENT PATRICK 10 RUE DES FILS YVON 37220 SABLZY Lien d'actions : être Immatriculation au RCS de TOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date de 19/12/2022, il a été constitué une SASU dénommée WOLF. Siège social : 351 rue de Moriane 37230 Fondettes. Capital : 200€

HNAVOCATS

21 rue Edouard Vaillant 37000 TOURS tous@stieringjal.com

KATIA Société à responsabilité limitée Au capital de 1 000 euros Siège social : 19 rue de Jérusalem 37000 TOURS 811 002 633 RCS TOURS

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2022, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social par adjonction des activités suivantes de commerce de vêtements, chaussures, prêt-à-porter homme et femme et articles de mode, maroquinerie, bijoux fantaisie, bougies, déco intérieur, maquillage, produits de beauté et produits différents à la cuisine, sur place en ligne, et de l'activité de boucherie, vente produits et soins et toutes les activités connexes et complémentaires en lien avec l'activité de boucherie et de collation et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 21 rue de la Soledade, 37000 TOURS au 11 rue de Jérusalem 37000 TOURS à compter du 1er décembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

HNAVOCATS

21 rue Edouard Vaillant 37000 TOURS tous@stieringjal.com

ME HYE PACE Société à responsabilité limitée Au capital de 1 180 240 euros Siège social : 33 rue Emile Zola 37100 TOURS 891 838 207 RCS TOURS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30 juin 2022, la société FBA, domiciliée 1, rue le Corbaisier - BP 7 - 37220 Fondettes et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 328 044 847, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes Cabinet : 02 47 64 22 40 mail:patrick.pelle@cabinetexpertplus.fr site internet: www.cabinetexpertplus.fr

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

TP STEPHANE LEFEBVRE Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : 66 rue de Loches 37300 SAINT-AUBAIN-DE-TOURNAINE 890 477 RCS TOURS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale du 7 décembre 2022, Madame Stéphanie LEFEBVRE, demeurant à Les Bauxelles 37330 SAINT BRANCHES, a été nommée en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée dans la Société à compter du 7 décembre 2022.

EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes Cabinet : 02 47 64 22 40 mail:patrick.pelle@cabinetexpertplus.fr site internet: www.cabinetexpertplus.fr

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

C BO TALENTS Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros Siège social : 27 rue Mansart 37300 JOUE-LES-TOURS 880 975 990 RCS TOURS

Aux termes d'une décision en date du 22 décembre 2022, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social 27 rue Mansart 37300 JOUE-LES-TOURS au 120 Boulevard Jean Jaures 37300 JOUE-LES-TOURS à compter du 22 décembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes Cabinet : 02 47 64 22 40 mail:patrick.pelle@cabinetexpertplus.fr site internet: www.cabinetexpertplus.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : NUANCES DIAGNOSTICS

Siège social : 13 Chemin des Quatre Vents 37130 LANGEAIS

Objet social : La réalisation de tous diagnostics, états, constatés et expertises en matière immobilière.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros Gérance : Monsieur Olivier QUELLENVILLE, demeurant 13 Chemin des Quatre Vents 37130 LANGEAIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASPP du 30/12/2022, il a été constitué une SASU dénommée WOLF. Siège social : 351 rue de Moriane 37230 Fondettes. Capital : 200€

Objet : Réalisation de prestations de conseils ou d'assistance aux entreprises et autres organisations en matière notamment de stratégie, gestion, Coaching professionnel, de formation, de conseil, d'accompagnement au développement personnel et professionnel, Réalisation de prestations de conseils ou d'assistance aux entreprises et autres organisations en matière notamment de stratégie, gestion, Conseil et assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations en marketing traditionnel, webmarketing et relations publiques. La location saisonnière et de location de biens propres (appareils ménagers et maisons meublées). Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de systèmes d'information et réseaux. La formation non continue en ligne et en présentiel dans le domaine de formations diverses liées aux activités de coaching notamment. La sélection et la gestion de participations dans d'autres sociétés et la fourniture de services administratifs et financiers à ces sociétés.

Président : M. Badia GALLAF, 351 rue de Moriane 37230 Fondettes.

Cheveux d'agrandir : les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de TOURS.

**légales et officielles**

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :  
E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mussat  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

**ANNONCES LÉGALES**

**Enquêtes publiques**



PRÉFECTURE  
D'INDRE-ET-LOIRE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,33 Mw à Saint-Règle

Il sera procédé au mairie de Saint-Règle à une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,33 Mw (sur cette commune (Beuville - La Bataillière -)).  
Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 23 janvier 2023 à 8H au mercredi 22 février 2023 à 12H, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Saint-Règle.

Monsieur Christian CALENGE, professeur agrégé de géographie en retraite, est désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire : [www.indre-et-loire.gouv.fr/Publiques/Enquetes-publiques-en-cours](http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publiques/Enquetes-publiques-en-cours).

Plusieurs communes de la commune de Saint-Règle, un registre déposé à la mairie sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie de Saint-Règle, à l'attention du commissaire enquêteur ou les vusés et les aménages au registre d'enquête, et ce elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre déposé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr)

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se fera à la disposition du public à la mairie de Saint-Règle :  
- le lundi 23 janvier 2023 de 13H à 17H  
- le jeudi 2 février 2023 de 17H à 19H  
- le mercredi 15 février 2023 de 10H à 12H

Le dossier d'enquête publique comprend une étude d'impact et un avis de faisabilité environnementale.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Román MARPAUX, responsable pour la société SARL Taché Soléne - mail : [romain.marpaux@tachésolene.com](mailto:romain.marpaux@tachésolene.com) - adresse postale : 26, rue Arnet Sagéon - BP 580 PORTIERES-BIARD.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Saint-Règle, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

**Vie de sociétés**



FIDUCIAL

Société d'Arçat 31, rue des Granges Galland  
B.P. 30332 37533 SAINT AVERTIN CEDEX

Aux termes d'un acte SSP électronique (e-acte SSP) en date du 20 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : MILO SUSHI  
Siège : 145 avenue André Maginot - 37100 TOURS  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 1 500 euros

Objet : La fabrication ainsi que la vente à emporter et en livraison de sushi et de tous produits asiatiques, d'épicerie fine et de desserts, ainsi que la vente à emporter de boissons froides et chaudes alcoolisées ou non, traiteur.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession des actions a un tiers est soumise au droit de préemption et à la procédure d'agrément dans les conditions de l'article 12 des statuts.

Président : M. Florian HARRY demeurant 50 avenue de l'Europe - 37100 TOURS  
La société sera immatriculée au RCS de TOURS.

**SCOP L'ENGRENAGE**

Scop ARL à capital variable  
Siège social : 8 rue Georges Delaunay 37000 TOURS  
SIREN 76423475 RCS de Tours

L'AGE du 6 janvier 2023 a acté la démission de son mandat de co-gérant de Madame CHARRIER Lucie domiciliée 1 route de la Mezière 37500 Souilly et a acté la poursuite du mandat de co-gérance de Madame D'AVANAPPE Aline domiciliée 6 rue La-marine à Tours. L'AGE a également acté mandat de co-gérance pour une durée de deux ans à Madame VUARDE mme Chloé domiciliée 10 Chemin des Bateliers 37270 Aigné sur Cher. Pour avis.

Ⓢ

**Publiez vos annonces légales en ligne**

- PUBLICATION ANNONCES
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
- ATTESTATION DE PUBLICATION
- Paiement en ligne sécurisé

**Publications d'Annonces Officielles & Légales**

Tous titres de presse

**GAGNEZ DU TEMPS !**

**Vos contacts :**

**Indre et Loire**  
Tel : 02 47 60 62 10

**Loir et Cher**  
Tel : 02 47 60 62 10

**Indre**  
Tel : 02 47 60 62 79

**Vienne**  
Tel : 02 47 60 62 79

**Deux-Sèvres**  
Tel : 02 47 60 62 10

**ou par email**  
[aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr)



Pour publier ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
abonnement par CB sécurisé

[nr-legales.com](http://nr-legales.com)



**MARCHÉS PUBLICS**

- Publication
- Demande de participation
- Consultation et vente des appels d'offres
- Assistance juridique Marchés Publics

**Pro MARCHÉS PUBLICS**

[www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)  
Tél : 02 47 60 62 21  
[support@pro-mp.com](mailto:support@pro-mp.com)

**PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE** Centre Presse

**1 Rédigez votre annonce**  
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mots supplémentaires)

**2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce**  
Forfait 20 mots. Réservé aux particuliers (Cocher les cases correspondant à votre annonce)

	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petit prix	Demandes d'emploi	Prix
Parution dans le Journal et sur Internet* en € TTC						
Bonnes affaires	1 semaine (7 parutions)	<input type="checkbox"/> 6'50	<input type="checkbox"/> 13'	<input type="checkbox"/> 26'	<input type="checkbox"/> 5'	4,50 <sup>€</sup>
	3 semaines (14 parutions)	<input type="checkbox"/> 13'	<input type="checkbox"/> 26'	<input type="checkbox"/> 52'	<input type="checkbox"/> 10'	9 <sup>€</sup>
	4 semaines (18 parutions)	<input type="checkbox"/> 16'	<input type="checkbox"/> 32'	<input type="checkbox"/> 64'	<input type="checkbox"/> 12'	10 <sup>€</sup>
Emploi	1 parution	<input type="checkbox"/> 5'			<input type="checkbox"/> 3'	2,50 <sup>€</sup>
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi					
Rencontres	1 semaine (7 parutions)	<input type="checkbox"/> 12'	<input type="checkbox"/> 24'	<input type="checkbox"/> 48'		€
	3 semaines (14 parutions)	<input type="checkbox"/> 24'	<input type="checkbox"/> 48'	<input type="checkbox"/> 96'		€
	4 semaines (18 parutions)	<input type="checkbox"/> 32'	<input type="checkbox"/> 64'	<input type="checkbox"/> 124'		€
	1 parution	<input type="checkbox"/> 8'				€
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi					
Parution dans le journal en € TTC						
Immobilier	1 semaine (7 parutions)	<input type="checkbox"/> 9'	<input type="checkbox"/> 19'	<input type="checkbox"/> 37'		€
	3 semaines (14 parutions)	<input type="checkbox"/> 17'	<input type="checkbox"/> 37'	<input type="checkbox"/> 73'		€
	4 semaines (18 parutions)	<input type="checkbox"/> 24'	<input type="checkbox"/> 52'	<input type="checkbox"/> 92'		€
Villegature	1 parution	<input type="checkbox"/> 6'				€
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi					
Auto - Moto Utilitaire	1 semaine (7 parutions)	<input type="checkbox"/> 9'	<input type="checkbox"/> 19'	<input type="checkbox"/> 37'		€
	3 semaines (14 parutions)	<input type="checkbox"/> 17'	<input type="checkbox"/> 37'	<input type="checkbox"/> 73'		€
	4 semaines (18 parutions)	<input type="checkbox"/> 24'	<input type="checkbox"/> 52'	<input type="checkbox"/> 92'		€
1 parution	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> 6'				€
Vente d'animaux (DREIN en dérogation réglementaire : chiens/chats) Forfait 24 mots en € H.T.						
1 semaine (7 parutions)	<input type="checkbox"/> 12'	<input type="checkbox"/> 24'	<input type="checkbox"/> 48'			€
	<input type="checkbox"/> 24'	<input type="checkbox"/> 48'	<input type="checkbox"/> 96'			€
<b>SERVICE +</b> Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.						
Options	Mots supplémentaires)	Parution unique x 0'45	1 semaine (7 parutions) x 0'90	3 semaines (14 parutions) x 1'50	4 semaines (18 parutions) x 2'	€
	Photo		<input type="checkbox"/> 15'			€
	Signe distinctif X		<input type="checkbox"/> 4'50			€
	Annexion en gras		<input type="checkbox"/> 6'50			€
	Frais de domiciliation		<input type="checkbox"/> 12'			€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement  
 Indre-et-Loire  Loir-et-Cher  Indre  Vienne  Deux-Sèvres

**Prix total de votre annonce** €

**3 Paiement et coordonnées** Obligatoires et confidentiels (les figures pas dans l'annonce)

**Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication**  
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

**4 Adressez-nous votre annonce**

► Par courrier  
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers  
26, rue Alfred-de-Mussat - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

► Par téléphone après 8h nos conseillers  
**0 800 19 03 60** Service à appel gratuits

Réservé aux particuliers à partir d'un poste fixe Du lundi au vendredi 9h-13h

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont traitées par la Nouvelle République (Centre Presse) à la suite de votre annonce. Elles sont destinées à la publication de votre annonce dans le journal et sur Internet. Elles sont destinées à la publication de votre annonce dans le journal et sur Internet. Elles sont destinées à la publication de votre annonce dans le journal et sur Internet. Elles sont destinées à la publication de votre annonce dans le journal et sur Internet.



Annances Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :

E-mail : [sof@nr-communication.fr](mailto:sof@nr-communication.fr)  
Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset  
BP 91228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour savoir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)

Enquêtes publiques



PREFET  
INDRE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 6,33 Mwc à Saint-Règle

Il sera procédé en mairie de Saint-Règle à une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 6,33 Mwc sur cette commune (Ile-de-Fr - La Botardière - )

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 23 janvier 2023 à 09h au mercredi 22 février 2023 à 12h, sur tous les jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Saint-Règle.

Monsieur Christian CALÈNGE, commissaire enquêteur et géographe en retraite, est désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des annonces de l'État (Indre-et-Loire) :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé à la mairie sera tenu à la disposition du public, qui pourra y consulter directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie de Saint-Règle, à l'attention du commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, et ce elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre déposé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

[pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr)

Les observations et propositions seront transmises par courrier électronique au registre tenu à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Règle :

- le mardi 23 janvier 2023 de 10h à 12h  
- le jeudi 2 février 2023 de 17h à 19h  
- le mercredi 15 février 2023 de 10h à 12h

Le dossier d'enquête publique comprend une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Romain MAU-PALUX, responsable pour la société SARL Technique Soirée -

mél : [romain.marpoux@techniquesoirée.com](mailto:romain.marpoux@techniquesoirée.com) - adresse postale : 26, rue Arist-Segretain - 86 500 POTIÈRES-SUR-INDRE.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Saint-Règle, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Vie des sociétés

IMMATRICULATION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 16 janvier 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : TOURNAINE FACADE  
FORME : Société par actions simplifiée  
CAPITAL : 1 000 euros  
SIÈGE : 44 rue des Malines 37100 TOURS  
OBJET : Enduit, projet, ravalement, peinture - pose isolation thermique (ITE)  
DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Micael SELETU demeurant 44 rue des Malines 37100 TOURS.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur ALHAK ALALI, demeurant : 12 rue Laennec 37500 LA RICHE.

IMMATRICULATION : au RCS de TOURS. Pour avis

CABINET D'ERGOTHERAPIE MOUV&SENS,

SOM au capital de 200,00

Siège social : 18 rue Principale 3710 Savennières 86070 RCS TOURS

Le 29/01/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 96 rue Girardou 37000 Tours à compter du 01/05/2021. Mention au RCS de TOURS

AVIS DE PUBLICITE

PIZZA MIAM  
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 10 000 euros 15 rue du Maréchal Joffre 37100 TOURS RCS TOURS 478 763 461

Aux termes d'un acte de délibération en date du 15 décembre 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de M. DIAS José, demeurant 26 rue du Port Valant à JOUEUX-TOURS (37300) de ses fonctions de liquidateur à compter de ce jour et nomme comme nouveau liquidateur, à compter de ce jour, Monsieur DESMAY Jean demeurant 7 rue des Acacias à SAVONNIÈRES (37510), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 7 rue des Acacias à SAVONNIÈRES (37510), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Tours. Mention sera faite au RCS de Tours. Pour avis,

AVIS

DELL ETNA  
SAS au capital de 1000 € Siège Social : 119 RUE NATIONALE 37400 AMBOISE 865345 RCS de TOURS Par acte du 19/01/2023, il a été décidé au 19/01/2023 : CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE DESORMAIS SASU - Nomination nouveau Président : Mr HARBACH Mostapha, né le 02/08/19674 à Montreuil France Dénomination ancien Président: MR BAAROUN Zaid Merton au RCS de TOURS

EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes Cabinet: 02 47 64 22 40 [patrick.pelle@cabnetexpertsplus.fr](mailto:patrick.pelle@cabnetexpertsplus.fr) site internet: [www.cabnetexpertsplus.fr](http://www.cabnetexpertsplus.fr)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : JCOM INVEST

Siège : 53, rue des Randonnières 37000 SAINT PIERRE DES CORPS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : - L'acquisition, l'administration et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher.

- Le management des sociétés filiales.

- Toutes prestations de services commerciales, administratives et financières à l'égard notamment de ses filiales.

- L'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Julien COUPAIN demeurant 53, rue des Randonnières 37000 SAINT PIERRE DES CORPS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

POUR AVIS Le Président

EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes Cabinet: 02 47 64 22 40 [patrick.pelle@cabnetexpertsplus.fr](mailto:patrick.pelle@cabnetexpertsplus.fr) site internet: [www.cabnetexpertsplus.fr](http://www.cabnetexpertsplus.fr)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TMI INVEST

Siège : 28, rue des Ouches 37700 ST PIERRE DES CORPS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : - L'acquisition, l'administration et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher.

- Le management des sociétés filiales.

- Toutes prestations de services commerciales, administratives et financières à l'égard notamment de ses filiales.

- L'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Taccobè MENTION, demeurant 29, rue des Ouches 37700 ST PIERRE DES CORPS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

POUR AVIS Le Président

EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes Cabinet: 02 47 64 22 40 [patrick.pelle@cabnetexpertsplus.fr](mailto:patrick.pelle@cabnetexpertsplus.fr) site internet: [www.cabnetexpertsplus.fr](http://www.cabnetexpertsplus.fr)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : OROYA

Siège : 30, rue André Thaurier 37000 TOURS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet : - le conseil en communication ainsi que toutes prestations appréciables aux entreprises et autres organismes en matière de communication.

- l'élaboration de branding.

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'opérations globales de communication.

- la conception et le développement de sites web, d'application web, internet et intranet.

- la création, la conception, la réalisation et le déplacement d'éléments visuels.

- le conseil en stratégie digitale, illustration, photographie, et la création d'événement, d'objet publicitaire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidents : Madame Sarah SOARES COSTA demeurant 20 bis, rue des Ansaufs 37260 ARTANNES SUR INDRE

Directeurs généraux : Monsieur François COUSIN-BIHAN demeurant 63, rue Boudennet 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur Pierre GUINEUF demeurant 82, avenue du Maréchal Foch 41030 BLOIS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

POUR AVIS Le Président



Société d'Avocats 31, rue des Granges Galand - B.P. 30332 37533 SAINT-AVERTIN CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

EURL LAMBERT ROMAIN Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 3 000 euros

Siège social : 28 avenue François Mitterrand 37100 DESCARTES

Aux termes d'un acte GSP électronique (e-acte SSP) signé le 15 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EURL LAMBERT ROMAIN

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 28 avenue François Mitterrand - 37100 DESCARTES

Objet social : Les activités d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et la pose de portails et volets roulants ; L'achat et la vente de tous types de matériels liés aux activités précitées.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros

Gérance : M. Romain LAMBERT demeurant 28 avenue François Mitterrand - 37100 DESCARTES.

Immatriculation de la Société au RCS de TOURS

AVIS DE CONSTITUTION

GOLDEN CISEAUX Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 243 avenue de Grammont, 37000 TOURS

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURS du 12.01.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GOLDEN CISEAUX

Siège : 243 avenue de Grammont, 37000 TOURS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'exploitation d'un salon de coiffure, achat et vente de produits et accessoires rattachés à l'activité

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mohamed BADAWI demeurant à 4 avenue Marcel Monnet Logi n°211 37000 Tours.

Directeur général : Mohammad AL SAHO demeurant à 15 rue Eugène Delacroix 65020 Metzraces.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

POUR AVIS Le Président

CYOPTIC

SAS au capital de 5 000 €

21 Rue Huguenot 37000 TOURS 888 64 783 RCS TOURS

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes du procès verbal du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale extraordinaire des associés a décidé la continuation de la Société malgré les pertes constatées. Pour avis.

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

HOLDING PHILIPPE MOREAU Société par actions simplifiée emportant, au capital de 1 000 000 euros, Siège social : La Petite Prairie - Z. 37140 BOURGUEIL, 884 514 837 RCS TOURS. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31/12/2022, La société ALFRED, ayant son siège social 50 avenue Marcel Dassau, Quartier des Deux Lions, 37200 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 410 473 177 RCS TOURS, représentée par son gérant, Monsieur Damien TESTE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028. POUR AVIS, Le Président

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STYLCOOM Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle en liquidation

Au capital de 6 750 euros

Siège social : 122 rue des Bords 37040 ST CYR SUR LOIRE

Siège de liquidation : 75 rue Jemeppeux 37100 TOURS

450 410 088 RCS TOURS

Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2022, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Luce JAMES-CLAU, demeurant 76 rue Jemeppeux, 37100 TOURS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée du registre. Pour avis, le Liquidateur.

Professionnels du chiffre et du droit un service rapide, simple, sécurisé... vos annonces légales et judiciaires en ligne, publiées dans toute la presse habilitée en France. pro-legales.com

### 3 Certificat d'affichage



République Française  
Département d'Indre-et-Loire  
Canton d'Amboise

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christine FAUQUET, maire de la commune de Saint-Règle, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,33 Mwc sur la commune de Saint-Règle a été publié à compter du 9 janvier 2023 dans la commune de Saint-Règle.

Il est resté affiché jusqu'à la fin de l'enquête soit jusqu'au 22 février 2023 inclus, à la porte de la mairie et à la zone d'affichage du lieu-dit La Boitardière.

Fait à Saint-Règle, le 23 février 2023  
Le Maire,



*Christine Fauquet*  
Christine FAUQUET

Rapport de l'enquête publique portant sur le permis de construire une centrale photovoltaïque  
à Saint-Règle, Indre-et-Loire. Janvier-février 2023



# Avis

## 1 Conclusions motivées

L'enquête publique a porté sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol à la Boitardière, commune de Saint-Règle, en Indre-et-Loire, déposée le 13 avril 2022. Le conseil communautaire de Val d'Amboise a délibéré le 09 juin et le conseil municipal de Saint-Règle le 07 septembre 2022.

Elle a été organisée à la demande de la Préfecture, qui a sollicité auprès du Tribunal administratif d'Orléans la nomination d'un commissaire enquêteur. Celui-ci a désigné le 08 décembre M. Calenge Christian.

L'enquête a été organisée du 22 janvier au 22 février 2023, et trois permanences ont été tenues. La publicité a été assurée par publication dans la presse et affichage, sur les lieux à la Boitardière et en mairie. Ouverte par Mme Fauquet, maire, elle a été close par le commissaire enquêteur. Elle s'est parfaitement déroulée. Elle a permis de recueillir deux avis.

Le projet de centrale solaire s'inscrit dans une préparation avec la communauté de communes Val d'Amboise, qui a réservé un terrain classé Upv au PLUi à cet effet.

Le projet est conforme au PLUi, au SRADDET et aux objectifs de production d'énergie non fossile.

Le projet prend en compte les règlementations archéologique et aérienne.

Le projet s'insère dans la zone d'activités de la Boitardière, en continuité. Il ne consomme pas de terre agricole.

Le projet n'a pas suscité d'avis contraire du public.

Il serait toutefois utile de l'amender par la plantation d'une haie mixte périmétrique, qui renforcerait sa sécurité et l'intégration paysagère.

## 2 Avis

En conséquence le commissaire enquêteur émet un avis

**Favorable**

Fait à Tours le 16 mars 2023